

RCS : ALENCON Code greffe : 6101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ALENCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1976 B 00032 Numéro SIREN : 308 174 333 Nom ou dénomination : IN EXTENSO ORNE

Ce dépôt a été enregistré le 31/01/2020 sous le numéro de dépôt 231

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ALENCON

81 RUE DU GUE DE SORRE
61000 ALENCON
INFOGREFFE 0 899 70 22 22
INTERNET : www.infogreffe.fr
TEL : 02.33.26.17.55

RECEPISSE DE DEPOT

IN EXTENSO ORNE

30 rue d'Alençon
61250 Condé sur Sarthe

V/REF : CLOTURE AU 30/06/2019 - SP
N/REF : 76 B 32 / 2020-B-231

Le greffier du tribunal de commerce d'Alençon certifie qu'il a reçu le 31/01/2020,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 30/06/2019.

Concernant la société

IN EXTENSO ORNE
Société par actions simplifiée
30 rue d'Alençon
61250 Condé sur Sarthe

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2020-B-231 le 31/01/2020

R.C.S. ALENCON 308 174 333 (76 B 32)

Fait à ALENCON le 31/01/2020,

LE GREFFIER



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS IN EXTENSO ORNE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 13

Adresse de l'entreprise 30 Rue d' Alençon 61009 ALENCON CEDEX Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 0 8 1 7 4 3 3 0 0 0 3 6 Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30/06/2019

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement *				
	Frais de développement *				
	Concessions, brevets et droits similaires	62 681	62 681		
	Fonds commercial (1)	405 311		405 311	
	Autres immobilisations incorporelles	631 703		631 703	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				
	Autres immobilisations corporelles	734 424	577 533	156 891	
	Immobilisations en cours	11 588		11 588	
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
	Autres participations	2 992 426	650 000	2 342 426	
	Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	2 119		2 119		
Prêts	27 333		27 333		
Autres immobilisations financières*	20 498		20 498		
TOTAL (II)		4 888 087	1 290 214	3 597 873	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *				
	Matières premières, approvisionnements				
	En cours de production de biens				
	En cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	5 573		5 573	
	Avances et acomptes versés sur commandes	90		90	
	CRÉANCES				
	Clients et comptes rattachés (3)*	3 204 618	272 731	2 931 887	
	Autres créances (3)	1 512 198	1 300 000	212 198	
	Capital souscrit et appelé, non versé				
	DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)					
Disponibilités	41 062		41 062		
Charges constatées d'avance (3)*	54 719		54 719		
TOTAL (III)		4 818 261	1 572 731	3 245 529	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif* (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		9 706 348	2 862 945	6 843 403
	Renvois : (1) Dont droit au bail :	95 000	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	10 312	(3) Part à plus d'un an :
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS IN EXTENSO ORNE		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 105 000)			DA	105 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	10 500
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	1 738 033
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	284 955
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	2 138 489
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	67 500
	Provisions pour charges			DQ	75 924
	TOTAL (III)			DR	143 424
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 594 383
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	80 715
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	235 130
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 628 872
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	36 064
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	986 323
TOTAL (IV)			EC	4 561 489	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	6 843 403	
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	3 588 130
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	272 656	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS IN EXTENSO ORNE							Néant ☐ *	
							Exercice N	
							France	Exportations et livraisons intracommunautaires
							Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC	
	Production vendue	biens *	FD	195 935	FE		FF	195 935
		services *	FG	5 759 397	FH		FI	5 759 397
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	5 955 333	FK		FL	5 955 333
	Production stockée*						FM	
	Production immobilisée*						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	9 905
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	154 626
	Autres produits (I) (11)						FQ	340
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	6 120 205
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	1 036
	Variation de stock (marchandises)*						FT	2 048
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	1 391 440
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	141 997
	Salaires et traitements*						FY	2 293 651
	Charges sociales (10)						FZ	925 263
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	56 341
			- dotations aux provisions*				GB	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	165 773
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	82 233
	Autres charges (12)						GE	456 437
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	5 516 222
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	603 983	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	299 940
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	1 350
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	50 000
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP	351 290	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	46 331
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	46 331
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	304 958	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	908 942	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS IN EXTENSO ORNE</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	626 547
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	400 000
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 026 547
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	1 300 000
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 300 000
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(273 453)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	86 172
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	264 361
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	7 498 043
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	7 213 087
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	284 955
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	27 489
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	300 886
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	1 535
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	AI	60 527
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	437 467
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	Produits des cessions d'éléments d'actif		1 000
	Reprise provision deprec. titres		400 000
Dotat. prov. dépréciation créance	1 300 000		
Produits divers		625 547	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SAS SAS IN EXTENSO ORNE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2019, dont le total est de 6 843 403 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 284 956 euros.

L'exercice a une durée de 13 mois, recouvrant la période du 01/06/2018 au 30/06/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/12/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENTS METHODES COMPTABLES :

Les modifications introduites au PCG par le règlement 2015-06 de l'ANC sont applicables pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016.

Ces modifications concernent notamment l'amortissement des fonds commerciaux et le reclassement des malis de fusion.

A compter de ce reclassement, le mali technique est amorti, déprécié ou rapporté au résultat selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auxquels il est affecté.

TRAVAUX EN COURS :

Les travaux en cours à la clôture de l'exercice sont traités au prix de vente avec prise en compte des bonis et malis et en retenant la méthode de l'avancement.

Ils figurent en "Clients - factures à établir" lorsqu'il s'agit de travaux à facturer et en "Produits constatés d'avance" lorsqu'il s'agit de travaux facturés d'avance.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 4 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La provision constituée est basée sur l'antériorité des créances.

Plus précisément, la règle de dépréciation est la suivante :

- 100 % pour les créances dont l'antériorité est supérieure à 18 mois,
- 100 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 12 et 18 mois sauf dérogation de l'associé en charge du dossier,
- 25 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 9 et 12 mois.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Conformément à la recommandation de l'autorité des normes comptables, le produit du CICE a été porté au compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé à la date de clôture de l'exercice s'élève à 38 561 euros.

FAITS CARACTERISTIQUES

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Suite à un changement de date de clôture, l'exercice a une durée de 13 mois (01/06/2018 au 30/06/2019) contre 12 mois lors de l'exercice précédent.

Autres éléments significatifs

Depuis plusieurs années, la société a fait l'objet de détournements. Cette fraude ayant été détectée récemment, les montants détournés ont été comptabilisés au poste " Autres créances ". Une provision pour dépréciation de cette créance a été comptabilisée à hauteur de 1300 K€. Cette provision a été réintégrée fiscalement.

Société par Actions Simplifiée

IN EXTENSO ORNE

30, rue d'Alençon
61250 CONDE SUR SARTHE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice de 13 mois clos le 30 juin 2019





Compagnie
Française
de Contrôle
& d'Expertise

Société de
commissaires
aux comptes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Relatif à l'exercice de 13 mois clos le 30 juin 2019

Société par Actions Simplifiée
IN EXTENSO ORNE
30, rue d'Alençon
61250 CONDE SUR SARTHE

A l'assemblée générale de la société **IN EXTENSO ORNE**,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **IN EXTENSO ORNE** relatifs à l'exercice de 13 mois clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juin 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note "Autres éléments significatifs" de l'annexe des comptes annuels concernant la provision pour dépréciation comptabilisée en charges exceptionnelles.

112 bis, rue Cardinet
75017 PARIS

Tél. 01 40 53 39 80
fax 01 40 53 05 56

S.A. au capital de
37 000 €
Inscrite à la
Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Paris
RCS Paris B 602 006 116
Code NAF 6920 Z
N° TVA Intracommunautaire :
FR 95602006116

.../...

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note « Immobilisations incorporelles » de l'annexe (page 11) présente les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation du fonds commercial,
- La note « Immobilisations financières » de l'annexe (page 12) présente les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participations,

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D 441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 20 décembre 2019

**Compagnie Française
De Contrôle et d'Expertise
"C.F.C.E."**

Société de commissaires aux comptes

Albert ABEHSSERA

Expert-comptable diplômé
Commissaire aux comptes



ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/06/2019	Net 31/05/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	62 681	62 681		
Fonds commercial (1)	405 312		405 312	405 312
Autres immobilisations incorporelles	631 704		631 704	631 704
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	734 425	577 533	156 891	192 820
Immobilisations corporelles en cours	11 589		11 589	4 512
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	2 992 426	650 000	2 342 426	2 319 254
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	2 119		2 119	2 116
Prêts	27 334		27 334	23 649
Autres immobilisations financières	20 499		20 499	20 499
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 888 087	1 290 214	3 597 873	3 599 865
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	5 573		5 573	7 621
Avances et acomptes versés sur commandes	90		90	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	3 204 618	272 731	2 931 887	2 591 146
Autres créances	1 512 198	1 300 000	212 198	242 239
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	41 062		41 062	36 615
Charges constatées d'avance (3)	54 719		54 719	52 511
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 818 261	1 572 731	3 245 530	2 930 132
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	9 706 349	2 862 946	6 843 403	6 529 997
(1) Dont droit au bail			95 000	95 000
(2) Dont à moins d'un an (brut)			10 312	10 847
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

C.F.C.E
112, bis rue Cardinet
75017 PARIS
Commissaire aux comptes

BILAN PASSIF

	30/06/2019	31/05/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	105 000	105 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	10 500	10 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 738 034	1 542 287
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	284 956	395 982
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 138 490	2 053 769
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	67 500	
Provisions pour charges	75 924	61 618
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	143 424	61 618
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 594 383	2 023 848
Emprunts et dettes financières diverses (3)	80 716	123 719
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	235 130	156 653
Dettes fiscales et sociales	1 628 873	1 217 969
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	36 064	39 612
Produits constatés d'avance	986 323	852 809
TOTAL DETTES (1)	4 561 489	4 414 610
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	6 843 403	6 529 997
(1) Dont à plus d'un an (a)	973 358	1 396 265
(1) Dont à moins d'un an (a)	3 588 131	3 018 345
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	272 656	280 176
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

C.F.C.E
112, bis rue Cardinet
75017 PARIS
Commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

	France	Exportations	30/06/2019	31/05/2018
Produits d'exploitation (I)				
Ventes de marchandises				270
Production vendue (biens)	195 935		195 935	206 616
Production vendue (services)	5 759 398		5 759 398	5 099 067
Chiffre d'affaires net	5 955 333		5 955 333	5 305 953
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			9 906	18 411
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			154 626	226 438
Autres produits			341	651
Total produits d'exploitation (I)			6 120 206	5 551 453
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			1 036	5 550
Variations de stock			2 048	-3 661
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			1 391 441	1 370 168
Impôts, taxes et versements assimilés			141 998	123 559
Salaires et traitements			2 293 652	2 111 917
Charges sociales			925 264	803 137
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			56 342	58 100
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			165 773	81 502
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			82 233	6 443
Autres charges			456 437	538 780
Total charges d'exploitation (II)			5 516 223	5 095 494
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			603 983	455 959
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			299 940	600 030
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			1 351	4 687
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			50 000	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			351 291	604 717
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				500 000
Intérêts et charges assimilées (4)			46 332	55 604
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			46 332	555 604
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			304 959	49 113
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			908 942	505 072

C.F.C.E
112, bis rue Cardinet
75017 PARIS
Commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

	30/06/2019	31/05/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	626 547	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	400 000	
Total produits exceptionnels (VII)	1 026 547	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		33
Sur opérations en capital		4 838
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 300 000	
Total charges exceptionnelles (VIII)	1 300 000	4 871
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-273 453	-4 871
Participation des salariés aux résultats (IX)	86 172	49 275
Impôts sur les bénéfices (X)	264 361	54 945
Total des produits (I+III+V+VII)	7 498 043	6 156 170
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	7 213 087	5 760 189
BENEFICE OU PERTE	284 956	395 982
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	27 490	16 712
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	300 886	600 030
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	1 535	2 442

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SAS SAS IN EXTENSO ORNE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2019, dont le total est de 6 843 403 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 284 956 euros.

L'exercice a une durée de 13 mois, recouvrant la période du 01/06/2018 au 30/06/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/12/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENTS METHODES COMPTABLES :

Les modifications introduites au PCG par le règlement 2015-06 de l'ANC sont applicables pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016.

Ces modifications concernent notamment l'amortissement des fonds commerciaux et le reclassement des malis de fusion.

A compter de ce reclassement, le mali technique est amorti, déprécié ou rapporté au résultat selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auxquels il est affecté.

TRAVAUX EN COURS :

Les travaux en cours à la clôture de l'exercice sont traités au prix de vente avec prise en compte des bonis et malis et en retenant la méthode de l'avancement.

Ils figurent en "Clients - factures à établir" lorsqu'il s'agit de travaux à facturer et en "Produits constatés d'avance" lorsqu'il s'agit de travaux facturés d'avance.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 4 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La provision constituée est basée sur l'antériorité des créances.

Plus précisément, la règle de dépréciation est la suivante :

- 100 % pour les créances dont l'antériorité est supérieure à 18 mois,
- 100 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 12 et 18 mois sauf dérogation de l'associé en charge du dossier,
- 25 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 9 et 12 mois.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

C.F.C.E
112, bis rue Cardinet
75017 PARIS
Commissaire aux comptes

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Conformément à la recommandation de l'autorité des normes comptables, le produit du CICE a été porté au compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé à la date de clôture de l'exercice s'élève à 38 561 euros.

C.F.C.E
112, bis rue Cardinet
75017 PARIS
Commissaire aux comptes

FAITS CARACTERISTIQUES

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Suite à un changement de date de clôture, l'exercice a une durée de 13 mois (01/06/2018 au 30/06/2019) contre 12 mois lors de l'exercice précédent.

Autres éléments significatifs

Depuis plusieurs années, la société a fait l'objet de détournements. Cette fraude ayant été détectée récemment, les montants détournés ont été comptabilisés au poste " Autres créances ". Une provision pour dépréciation de cette créance a été comptabilisée à hauteur de 1300 K€. Cette provision a été réintégrée fiscalement.

C.F.C.E
112, bis rue Cardinet
75017 PARIS
Commissaire aux comptes

NOTES SUR LE BILAN

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	405 312			405 312
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	694 385			694 385
Immobilisations incorporelles	1 099 697			1 099 697
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	374 581	6 187		380 768
- Matériel de transport	45 853		18 985	26 868
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	312 562	14 226		326 789
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	4 512	7 077		11 589
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	737 509	27 490	18 985	746 013
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	3 419 254		426 828	2 992 426
- Autres titres immobilisés	2 116	3		2 119
- Prêts et autres immobilisations financières	44 148	5 000	1 315	47 832
Immobilisations financières	3 465 518	5 003	428 143	3 042 378
ACTIF IMMOBILISE	5 302 723	32 493	447 128	4 888 087

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

Le fonds de commerce figure à l'actif du bilan pour sa valeur d'achat, d'apport ou résulte d'opération de fusion.

La valeur d'inventaire du fonds de commerce correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée sur la base des performances opérationnelles actuelles et futures estimées de l'entreprise, ou d'une valeur de marché.

Lorsque des événements ou changements des conditions du marché sont susceptibles de provoquer une perte de valeur, aboutissant à une valeur d'utilité inférieure à la valeur inscrite au bilan, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

C.F.C.E
112, bis rue Cardinet
75017 PARIS
Commissaire aux comptes

NOTES SUR LE BILAN

30/06/2019	
Éléments achetés	
Éléments réévalués	67 311
Éléments reçus en apport	243 000
Total	310 312

Immobilisations financières

Les titres de participations sont évalués à leur coût d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et des perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SASU IN EXTENSO EURÉ 27240 MESNILS SUR ITON	510 000	839 011	100,00	297 074
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)				

C.F.C.E
112, bis rue Cardinet
75017 PARIS
Commissaire aux comptes

NOTES SUR LE BILAN

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	2 992 426	2 342 426			299940
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Chiffre d'affaires IE EURE = 2 463 951 €

Dividendes encaissés = 299 940 €

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	62 681			62 681
Immobilisations incorporelles	62 681			62 681
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	264 830	21 403		286 233
- Matériel de transport	35 718	4 728	18 985	21 461
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	239 628	30 211		269 839
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	540 176	56 342	18 985	577 533
ACTIF IMMOBILISE	602 858	56 342	18 985	640 214

C.F.C.E
112, bis rue Cardinet
75017 PARIS
Commissaire aux comptes

NOTES SUR LE BILAN

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 4 819 368 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	27 334	10 312	17 022
Autres	20 499		20 499
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 204 618	3 204 618	
Autres	1 512 198	1 512 198	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	54 719	54 719	
Total	4 819 368	4 781 848	37 520
Prêts accordés en cours d'exercice	5 000		
Prêts récupérés en cours d'exercice	1 315		

Produits à recevoir

	Montant
Clients - FAE hors groupe	444 181
RRR à obtenir & avoirs à recevoir	4 352
Divers - Produits à recevoir	3 797
Total	452 330

C.F.C.E
112, bis rue Cardiner
75017 PARIS
Commissaire aux comptes

NOTES SUR LE BILAN

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	1 100 000		450 000	650 000
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	200 631	1 465 773	93 672	1 572 731
Total	1 300 631	1 465 773	543 672	2 222 731
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		165 773	93 672	
Financières			50 000	
Exceptionnelles		1 300 000	400 000	

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 1 572 731 euros. Par catégorie, les éléments significatifs sont :

	Montant
Provision des créances clients douteuses	272 731
Provision pour autre créance	1 300 000
TOTAL	1 572 731

C.F.C.E
112, bis rue Cardinet
75017 PARIS
Commissaire aux comptes

NOTES SUR LE BILAN

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 105 000,00 euros décomposé en 3 500 titres d'une valeur nominale de 30,00 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 24/11/2018.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	395 982
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	395 982
Affectations aux réserves	195 747
Distributions	200 235
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	395 982

C.F.C.E
112, bis rue Cardinet
75017 PARIS
Commissaire aux comptes

NOTES SUR LE BILAN

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/06/2018	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/06/2019
Capital	105 000				105 000
Réserve légale	10 500				10 500
Réserves générales	1 542 287	195 747	195 747		1 738 034
Résultat de l'exercice	395 982	-395 982	284 956	395 982	284 956
<i>Dividendes</i>		200 235			
Total Capitaux Propres	2 053 769		480 702	395 982	2 138 490

C.F.C.E
112, bis rue Cardinet
75017 PARIS
Commissaire aux comptes

NOTES SUR LE BILAN

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	61 618	14 733	427		75 924
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		67 500			67 500
Total	61 618	82 233	427		143 424
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		82 233	427		
Financières					
Exceptionnelles					

Les indemnités de fin de carrière ont fait l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation à la date du 30/06/2019.

Le calcul est réalisé selon la méthode retrospective prorata temporis sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié et tient compte des paramètres suivants :

- Age de la retraite : 65 ans
- Taux d'actualisation retenu : 1.04 %
- Taux de progression des salaires : 1 %

Sur la base de statistiques réalisées par le groupe IN EXTENSO, il a été décidé de différencier le taux de rotation du personnel en fonction de l'ancienneté.

- 15 % lorsque l'ancienneté est inférieure à 5 ans
- 10 % lorsque l'ancienneté est comprise entre 5 et 15 ans
- 4 % lorsque l'ancienneté est supérieure à 15 ans

Le montant des engagements, en fonction des hypothèses ci-dessus est estimé à 75 924 €.

C.F.C.E
112, bis rue Cardinet
75017 PARIS
Commissaire aux comptes

NOTES SUR LE BILAN

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4 561 489 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	272 656	272 656		
- à plus de 1 an à l'origine	1 321 727	415 339	906 388	
Emprunts et dettes financières divers (*)	80 127	13 156	66 970	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	235 130	235 130		
Dettes fiscales et sociales	1 628 873	1 628 873		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	36 653	36 653		
Produits constatés d'avance	986 323	986 323		
Total	4 561 489	3 588 131	973 358	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	421 599			
(**) Dont envers les groupes et associés	589			

C.F.C.E
112, bis rue Cardinet
75017 PARIS
Commissaire aux comptes

NOTES SUR LE BILAN

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - FAR groupe IE	6 080
Fournisseurs - FAR hors groupe	31 063
ICNE s/ emprunts hors clientèle	12
ICNE s/ emprunts clientèle	8 426
Intérêts courus à payer	923
Dettes provisionnées pour CP	228 875
Dettes prov. sur part. des salariés	83 100
Personnel - Autres charges à payer	48 230
Personnel - Primes à payer	21 385
Orga. sociaux - CS sur CP	91 550
Orga. sociaux - Autres CS à payer	44 466
Charges à payer form prof. contin	10 124
Charges à payer particip eff constr	13 733
Etat - Charges à payer	357
Charges à payer - CFE	2 497
Charges à payer - CVAE	23 080
Charge à payer - TVTS	1 039
Charge à payer - Taxe handicap	4 012
Total	618 953

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	54 719		
Total	54 719		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	986 323		
Total	986 323		

C.F.C.E
112, bis rue Cardinet
75017 PARIS
Commissaire aux comptes

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	30/06/2019
ALENCON	4 556 196
L'AIGLE	1 092 015
ARGENTAN	222 385
MORTAGNE	84 737
TOTAL	5 955 333

Charges et produits d'exploitation et financiers

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
79100000 - Transferts de charges	614	
79140000 - Avantages en nature hors associés	1 607	
79150000 - Trf de charges - Divers social	58 306	
	60 527	
Total	60 527	

Résultat et impôts sur les bénéfices

C.F.C.E
 112, bis rue Cardinet
 75017 PARIS
 Commissaire aux comptes

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant (**)	870 381	225 800	644 581
+ Résultat exceptionnel	-273 453		-273 453
- Participations des salariés	86 172		86 172
Résultat comptable	510 756	225 800	284 956
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)			
(**) Majoré du montant du CICE (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

C.F.C.E
112, bis rue Cardinet
75017 PARIS
Commissaire aux comptes

AUTRES INFORMATIONS**Effectif**

Effectif moyen du personnel : 64,16 personnes dont 1,07 apprentis et 1,2 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	11	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	53	
Ouvriers		
Total	64	

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : AVENIR IE

Forme : SAS

SIREN : 844333245

Au capital de : 65 086 020 euros

Adresse du siège social :

106 cours Charlemagne

69002 LYON

C.F.C.E
112, bis rue Cardinet
75017 PARIS
Commissaire aux comptes

AUTRES INFORMATIONS

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	68 630
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Nantissement des titres IE EURE</i>	<i>1 039 008</i>
<i>Intérêts à échoir</i>	<i>69 627</i>
Autres engagements donnés	1 108 635
Total	1 177 265
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	1 039 008
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Il a été réalisé un engagement concernant le nantissement des titres IE EURE pour les emprunts contractés pour un montant de 2 650 000 €.

C.F.C.E
112, bis rue Cardinet
75017 PARIS
Commissaire aux comptes

AUTRES INFORMATIONS

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
<i>IN EXTENSO SECAG caution emprunt</i>	19 979
Avals et cautions	19 979
<i>Prêt accordé</i>	264
Autres engagements reçus	264
Total	20 243
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

La société IN EXTENSO SECAG s'est portée caution solidaire sur l'emprunt de 130 000 € .

C.F.C.E
112, bis rue Cardinet
75017 PARIS
Commissaire aux comptes

AUTRES INFORMATIONS

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				118 200	118 200
Cumul exercices antérieurs				19 756	19 756
Dotations de l'exercice				30 161	30 161
Amortissements				49 917	49 917
Cumul exercices antérieurs				13 612	13 612
Exercice				27 490	27 490
Redevances payées				41 102	41 102
A un an au plus				22 301	22 301
A plus d'un an et cinq ans au plus				46 329	46 329
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				68 630	68 630
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle					
Montant pris en charge dans l'exercice				27 490	27 490

C.F.C.E
112, bis rue Cardinet
75017 PARIS
Commissaire aux comptes

IN EXTENSO ORNE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 105 000 €
30 rue d'Alençon
61250 CONDE SUR SARTHE
308 174 333 RCS ALENCON

EXTRAIT DU PROCES VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 DECEMBRE 2019 STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

=====

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le résultat net comptable bénéficiaire de l'exercice s'élève à 284 955,86 Euros, approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Autres réserves 284 955,86 Euros

Distribution dividendes aux actionnaires,

la somme de **300 020,00 Euros**

soit un dividende de 85,72 € par action

prélevés sur le poste Autres Réserves

Par ailleurs, dans l'hypothèse où, lors de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses actions, la somme correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions auto-détenues sera affectée au compte « Report à nouveau », et le montant de la distribution réduit en conséquence.

Ce dividende sera mis en paiement au plus tard le 31 Décembre 2019.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2019 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 342,88 Euros. Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos 30 Juin 2019 non éligibles à la réfaction de 40 % s'élève donc quant à lui à 299 677,12 Euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- depuis le 1er Janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1) ; le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI,

art. 117 quater). L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Enfin, pour nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les distributions de dividendes réalisées au cours des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercice clos le	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction de 40 % sur les dividendes (Article 158.3.2 C.G.I.)	
			Dividendes éligibles	Dividendes non éligibles
31 Mai 2018	200 235 €	3 500	228,84 €	200 006,16 €
31 Mai 2017	200 235 €	3 500	228,84 €	200 006,16 €
31 Mai 2016	301 000 €	3 500	258,00 €	300 742 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le Président
Mr Jean-Yves MERCIER